

## Société historique de Saint-Boniface

### Comité de la programmation et de la gestion des collections

Le Comité de la programmation et de la gestion des collections (le Comité) est un comité du Conseil d'administration (le Conseil) de la Société historique de Saint-Boniface (SHSB) créé en vertu de l'article 8 des règlements de la SHSB. Le Comité sera présidé par un membre du Conseil, mais il peut s'adjoindre des membres externes au Conseil pour accomplir son mandat.

Le but du Comité est double :

1. Il élabore des politiques et voit à la gestion en vue d'appuyer l'acquisition, le traitement et la préservation des collections de la SHSB.
2. Il assure une programmation de promotion et de formation en vue de faire connaître et rayonner les collections et les services de la SHSB et de conserver et valoriser les cultures francophone et métisse du Manitoba et de l'Ouest canadien.

En appui de la mission de la SHSB, et en collaboration avec la direction générale de la SHSB, le rôle du Comité comprend plus particulièrement :

1. La gestion des collections
  - concevoir et proposer au Conseil des politiques, des mesures ou des initiatives qui vont assurer l'acquisition et la préservation des archives et de la bibliothèque ;
  - proposer au Conseil les mesures qui assureront l'entretien et la sécurité des collections ;
  - proposer toute amélioration nécessaire au catalogage des collections ;
  - proposer des améliorations aux technologies, à l'ameublement, à la préservation et à la restauration des collections ;
  - élaborer des stratégies qui appuieront le développement de ressources à partir des collections.
2. La programmation
  - proposer au Conseil, appuyer et voir à l'organisation des activités telles que des ateliers, des conférences, des expositions, des présentations et des tournées qui

font connaître et mettre en valeur les collections de la SHSB à une clientèle de divers âges et de divers intérêts ;

- collaborer à l'alimentation du site Web du Centre du patrimoine en identifiant des nouvelles et des événements susceptibles d'intéresser les usagers ;
- élaborer des stratégies pour faire la promotion des ressources et des services du Centre du patrimoine ;
- organiser des sessions de formation, des ateliers et d'autres rencontres qui encouragent les individus et les organismes qui ont des collections d'archives à les préserver selon les méthodes et les normes reconnues ;
- continuer à entretenir des relations avec l'Association manitobaine des archives.

Modifications adoptées : le 2 mai 2017